

Notification préalable d'une opération de concentration**(Affaire COMP/M.4071 — Apollo/Akzo Nobel IAR)**

(2006/C 102/04)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

1. Le 18 avril 2006, la Commission a reçu notification d'un projet de concentration, conformément à l'article 4 et à la suite d'un renvoi conformément à l'article 4, paragraphe 5, du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, par lequel l'entreprise Hexion Speciality Chemicals («Hexion», États-Unis d'Amérique), appartenant au groupe Apollo («Apollo», États-Unis d'Amérique), acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement du Conseil, le contrôle de l'ensemble de l'activité Encres et Adhésifs de Résine d'Akzo Nobel («IRA», Pays-Bas) par achat d'actions et d'actifs.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

- pour Apollo: société d'investissement;
- pour Hexion: résines thermodurcissables et autres produits chimiques de spécialité;
- pour IRA: résines colophane et produits liés pour l'encre et autres applications.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que la transaction notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CE) n° 139/2004.

4. La Commission invite les tiers concernés à lui transmettre leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans les dix jours suivant la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie [n° (32-2) 296 43 01 ou 296 72 44] ou par courrier, sous la référence COMP/M.4071 — Apollo/Akzo Nobel IAR, à l'adresse suivante:

Commission des Communautés européennes
DG Concurrence
Merger Registry
J-70
B-1049 Bruxelles

(1) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1.